



Recensement des personnes âgées ou handicapées briochines

Le plan communal Saint-Brieuc Solidaire a remplacé le dispositif auparavant appelé Plan Canicule, pour être élargi à toutes les crises majeures, qu'elles soient météorologiques ou sanitaires.

En lien avec les risques de crise sanitaire ou climatique, la Ville permet aux habitant.e.s de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap, qui le souhaitent, de se déclarer auprès du Service Coordination Personnes Âgées du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Brieuc.

Il vous appartient de demander votre inscription, qui est confidentielle et gratuite. Elle ne vous engage à rien. Elle vous permettra d'être accompagné le cas échéant.

En cas de crise, le CCAS contactera les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et recenser leurs besoins.

À qui s'adresse le recensement ?

Le recensement est ouvert aux personnes âgées ou handicapées, isolées.

Il faut avoir, soit :

plus de 65 ans ;

entre 60 et 65 ans, être reconnu inapte au travail ;

moins de 60 ans percevant l'A.A.H.ou l'A.C.T.P. ; titulaire d'une carte d'invalidité ; reconnu "travailleur handicapé".

Comment s'inscrire sur le registre ?

La demande peut être effectuée :

par la personne elle-même en utilisant le formulaire d'inscription. Les personnes déjà recensées reçoivent à domicile un formulaire nominatif pour communiquer tout changement de situation ;

par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle), à l'aide du formulaire d'inscription.














Le Service Coordination Personnes Âgées enregistre l'inscription et adresse un accusé de réception d'inscription.

Pour retirer un formulaire d'inscription merci de bien vouloir s'adresser :

Recensement Saint-Brieuc solidaire - Coordination Personnes Âgées C.C.A.S.

Adresse : 6 bis rue Maréchal Foch, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 62 55 43

QUE FAIRE EN CAS DE FORTES CHALEURS ?

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?	En période de canicule, quels sont les bons gestes?
 <p>Crampes</p>  <p>Fatigue inhabituelle</p>  <p>Maux de tête</p>  <p>Fièvre > 38°C</p>  <p>Vertiges / Nausées</p>  <p>Propos incohérents</p> <p>Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.</p>	 <p>Je mouille mon corps et je me ventile</p>  <p>Je mange en quantité suffisante</p>  <p>JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU</p>  <p>J'évite les efforts physiques</p>  <p>Je ne bois pas d'alcool</p>  <p>Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour</p>  <p>Je donne et je prends des nouvelles de mes proches</p>
<p>BON À SAVOIR À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).</p>	<p>ATTENTION Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.</p>

Contacts

Plateforme téléphonique "canicule info service" 0 800 06 66 66 (appel gratuit), tous les jours de 9h à 19h.

Numéros d'urgence

15 (Samu)
18 (Pompiers)
112 (numéro d'urgence unique européen)
114 (Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes)

En savoir plus...

Site d'info nationales : [Cliquez ici](#)

Contact



SOCIAL
SENIOR

Coordination personnes âgées

6 Bis Rue du Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc

[02 96 62 55 43](tel:0296625543)

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)